

COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON D'ILLE ET VILAINE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée
à la Sous-Préfecture de Redon le 12 janvier 1989
N° de dossier : 3/10952
Affiliée à la Fédération Française de Badminton
Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
N° d'agrément 04 35 S 24
N° SIRET : 392 664 579 00027. Code APE : 9312Z
Siège social :
Maison des Sports 13 bis Avenue de Cucillé 35065 RENNES CEDEX

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2013

L'an deux mille treize, le mardi 25 juin à 19 heures, les membres de l'association dénommée Comité Départemental de Badminton d'Ille et Vilaine (CODEP 35), dont le siège social est à la Maison des Sports, 13 bis Avenue de Cucillé 35065 RENNES CEDEX, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur le site de La Prévalaye à Rennes sur convocation du conseil d'administration par lettre simple.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

Représentation des clubs :

21 clubs présents (sur 87)

27 représentants

80 voix

Présence des membres du Comité Directeur :

Sont présents : Christophe MILLET, Serge ACKERMANN, Alain LE CARDINAL, Florent Chatelain, Isabelle METAIREAU, Cathy VANNIER

Sont absents excusés : Olivier FROUIN, Anne-Sophie BAILLEUL, Cyrielle LEMEUNIER, Louis MORIN, Loïc RIVIERE, Karine VENISSE

Monsieur Christophe MILLET préside en sa qualité de président de l'association, Monsieur Serge ACKERMANN est secrétaire de séance en sa qualité de trésorier de l'association. Selon les statuts de l'association le quorum n'est pas obligatoire, les différents points de l'ordre du jour ont déjà été présentés lors de l'Assemblée Générale du 04 juin, seuls les points donnant lieu à un vote sont à nouveau présentés.

Le Président ouvre la séance à 19h00 heures, sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et Adoption du compte rendu de l'AG du 29 mai 2012
- 2) Rapport Moral du Président

- 3) Rapports financiers du trésorier
- 4) Questions diverses
- 5) Elections des délégués et suppléants pour l'AG de la Ligue

1) Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2012

Serge ACKERMANN rappelle que le procès verbal a été préalablement communiqué par mail et que les participants sont supposés en avoir pris connaissance.

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2012 ne suscite aucune remarque ni question

Vote n° 1 :

*Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 29 mai 2012
Le procès-verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 29 mai 2012 est adopté à l'unanimité*

2) Rapport Moral du Président

Le Président Christophe MILLET présente son rapport moral de la saison 2012-2013 (Cf. document joint « Rapport Moral du Président »).

Vote n° 2 :

*Approbation du rapport moral du Président
Le rapport moral du Président est approuvé à l'unanimité*

3) Rapport Financier

Le Trésorier Serge ACKERMANN représente brièvement le bilan financier de la saison 2012/2013. Il mentionne que l'approbation des comptes a été déplacée en avril afin de coller au mieux à la réalité d'une saison sportive.

Vote n° 3 :

*Approbation du bilan financier de la saison 2012/2013
Le bilan financier de la saison 2012/2013 est approuvé à l'unanimité*

Le Trésorier propose les nouveaux tarifs suivants pour les licences :

- * Adultes 48€ (+3€ Fédération + 0,50€ Ligue + 0,5€ CODEP)
- * Jeunes 41€ (+3€ Fédération + 0,50€ Ligue + 0,5€ CODEP)
- * -9 ans 21,40€ (+1,5€ Fédération + 0,25€ Ligue + 0,25€ CODEP)

Aucune remarque ni question sur ce point.

Vote n°4 :

Fixation des tarifs des licences pour la saison 2013/2014

Les tarifs des licences fédérales pour la saison 2013/2014 sont adoptés à l'unanimité

Le trésorier propose la mise à jour des tarifs des prestations du Comité :

- * Stage de secteur Jeunes : 60€ (50€ auparavant) et inscription 10€ (5€ auparavant)
- * Stage départementaux : 3 jours (2 jours auparavant), donc 30€ (20€ auparavant). 15€ pour les joueurs du CLE (gratuit auparavant)
- * Participation des familles au CLE : 80€ (60€ auparavant)
- * IC Vétéran : 30€ (25€ auparavant)
- * Compétitions départementales Jeunes : Flash et TDJ à 3€ (2,50€ auparavant)

Vote n° 5 :

Adoption des tarifs des prestations du comité départemental de badminton pour la saison 2013/2014

26 voix pour

0 voix contre

1 voix en abstention

Les tarifs des prestations du comité départemental pour la saison 2013/2014 sont adoptés à la majorité.

Le trésorier présente le budget prévisionnel pour la saison 2013/2014.

Vote n°6 :

Adoption du budget prévisionnel pour la saison 2012/2013

Le budget prévisionnel pour la saison 2012/2013 est adopté à l'unanimité

Le trésorier propose le vérificateur aux comptes, Monsieur Karl Pinault

Vote n°7 :

Nomination d'un vérificateur pour la saison 2013/2014

La nomination de Karl Pinault en tant que vérificateur en titre du Comité pour la saison 2013/2014 est adoptée à l'unanimité.

4) Mouvements au comité directeur

1 membre élu a démissionné au cours de la saison : LEROY Vincent

2 membres élus démissionnent au cours de l'AG : Laure BROUARD et Anthony REPESSE

Ainsi 4 places sont maintenant vacantes. Les statuts n'obligent pas une répartition précise entre hommes et femmes.

Se présentent aux places de membres élus :

- Guillaume BOSSARD (Janzé)
- Fabien GUILLARD (Fib)
- Yann JOLIVEL (Vitré)

Vote n°8 :

Election des membres élus du comité directeur

- Guillaume BOSSARD obtient 27 voix

- Fabien GUILLARD obtient 27 voix
- Yann JOLIVEL obtient 27 voix

Les trois candidats sont élus à l'unanimité.

De plus se propose comme membre non élu :

- Blaise URBAN (BCG BDC)

5) Election des délégués et des suppléants pour l'AG de la Ligue

Le comité départemental d'Ille-et-Vilaine doit présenter 12 délégués titulaires du comité pour l'assemblée générale de la Ligue en 2014.

Vote n°9

Election des délégués titulaires à l'assemblée générale de la Ligue.

*Serge Ackermann
Christophe Millet
Isabelle Métaireau
Cathy Vannier
Guillaume Bossard
Bruno Neveu
Olivier Frouin
Anne-Sophie Bailleul
Cyrielle Lemeunier
Laurent Pouplard
Adrien Chedemail
Thiebault Menez*

Les douze candidats sont élus à l'unanimité.

Le comité départemental d'Ille-et-Vilaine doit également présenter 12 délégués suppléants du comité pour la même assemblée de la Ligue.

Vote n°12

Election des délégués suppléants à l'assemblée générale de la Ligue.

*Florent Chatelain
Yann Jolivel
Alain Le Cardinal
Pascal Dupont
Karine Venisse
Sophie Rioche
Mélina Pavy
Louis Morin*

Les huit candidats sont élus à l'unanimité.

Aucune question supplémentaire n'est posée par l'assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 20h00.

Le présent procès-verbal est signé par le Président et le Secrétaire de séance

LE PRESIDENT
M. Christophe MILLET

LE TRESORIER
M. Serge ACKERMANN